Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130416-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann,BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-16 – Curage des fossés : choix des prestataires

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de faire appel à 2 entreprises afin d'effectuer le curage des fossés sur la commune pour un métrage linéaire total de 14 000 ml, soit 7000ml pour chaque entreprise ;
Considérant le devis n° 1692 du 03/02/2026 de l'entreprise Bodin TP d'un montant de 7 700€ HT soit 9 240€ TTC ;
Considérant le devis n° 2962 du 03/02/2026 de l'entreprise JAN d'un montant de 7 700 € HT soit 9240€ TTC;
Considérant la proposition de Monsieur le Maire d'accepter les devis des entreprises BODIN TP et JAN;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis le devis n° 1692 du 03/02/2026 de l'entreprise BODIN TP d'un montant de 7 700€ HT soit 9240€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis le devis n° 2962 du 03/02/2026 de l'entreprise JAN d'un montant de 7 700€ HT soit 9240€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'ensemble de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026